

# Perp (plan d'épargne retraite populaire)

Un placement pour...

- ... placer à court terme  ... investir sans risques  ... dynamiser votre patrimoine  ... réduire vos impôts

## D'un coup d'œil



**Sécurité:** variable selon les supports d'investissement choisis.



**Performance:** 2 à 3% sur le fonds en euros, variable sur les Sicav.



**Durée:** blocage des fonds jusqu'à la retraite.



**Liquidité:** cinq cas de retrait anticipé avant l'âge de la retraite.



**Fiscalité:** versements déductibles du revenu imposable, avec des limites.

Ouvert à toute personne majeure, le plan d'épargne retraite populaire (Perp) est **destiné à compléter votre pension**. Il peut être souscrit auprès de différents établissements (banques, compagnies d'assurances, organismes de prévoyance ou mutuelles). Bien qu'étant **conçu comme un support de long terme**, il ne comporte pas de **durée minimale d'épargne**. Il se compose de deux phases successives. Une phase de versements durant laquelle vous vous constituez un capital, puis une phase de **rente viagère, liquidable au plus tôt à l'âge de la retraite**.

### Une phase de versements

Lors de la première étape vous vous constituez une épargne à votre rythme. La réglementation ne demande pas un versement régulier sur le plan (contrairement aux contrats Madelin, *lire p. 52*). Le Perp se caractérise par un avantage fiscal très puissant. En effet, les **sommes versées sont déductibles** dans la limite de 10% des revenus d'activité nets de frais professionnels, **plafonnées à 30 432 euros** pour 2016. Ainsi, plus vous êtes imposé, plus l'économie d'impôt est élevée. C'est la raison pour laquelle ce placement s'adresse prioritairement à des contribuables soumis à une tranche marginale d'imposition d'au moins 30%. En outre, la valeur du Perp est exonérée d'ISF durant la phase d'épargne.

En contrepartie de cet attrait fiscal, le Perp **ne peut pas être fermé avant l'âge de la re-**

**traite**. Heureusement, des cas exceptionnels de sortie anticipée existent : fin des droits au chômage, liquidation judiciaire, décès du conjoint, etc.

En cas de décès du souscripteur pendant la phase d'épargne, les droits acquis sont en pratique reversés aux bénéficiaires désignés sous la forme d'une rente viagère, d'une rente temporaire d'une durée minimale de dix ans, ou bien encore d'une rente temporaire d'éducation au profit des enfants mineurs jusqu'à leur 18<sup>e</sup> ou 25<sup>e</sup> anniversaire.

### Une phase de rente viagère

Seconde étape : **une fois à la retraite, l'assureur vous reverse le capital constitué sous la forme d'une rente viagère**. Celle-ci est **fiscalisée comme vos pensions**, après un abattement de 10%. Une sortie partielle en capital à hauteur de 20% est possible.

Si vous n'êtes pas satisfait de votre contrat, un transfert auprès d'un autre assureur est possible durant la phase d'épargne. Côté frais, le Code des assurances fixe un plafond de 5% durant les dix premières années. Passé ce délai, ils sont obligatoirement nuls.

## Notre avis pour 2017

**La sortie en rente obligatoire, sauf exception, est pénalisante. S'adresse aux contribuables fortement imposés durant leur vie active et qui le seront moins à la retraite.**

## Notre sélection de cinq Perp

Nom du contrat (Assureur/Distributeur)	Rendement 2015 du fonds en €/sur 3 ans	Nombre de fonds	Frais max. sur versements	Frais de gestion (€/UC <sup>(1)</sup> )	Frais d'arbitrage	Frais sur les arrrages	Revalorisation de la rente en 2015	Commentaires
Batiretraite Perp (SMAvie BTP/SMAvie)	+ 2,52% / + 8,5%	19	2,5%	0,6% / 0,84%	0,5% <sup>(2)</sup>	3%	1,5%	Frais sur versements dégressifs. Nombreuses options de rente.
Carac Perspectives (Carac)	+ 2,9% / + 9,8%	4	2,44%	0,45% / 0,72%	1% <sup>(2)</sup>	3%	2,8%	Il vient d'évoluer positivement. Plus de fonds et moins de frais.
Conservateur Perp (Le Conservateur)	+ 3,2% / + 11,4%	10	4,5%	0,7% / 0,96%	1% <sup>(2)</sup>	3%	2,2%	Performant : plus de 11% en trois ans pour l'actif cantonné.
Le Perp Eres 163x (Swiss Life/Eres)	+ 2,19% / Créé en 2014	80	4,5%	1%	0,5%	Aucuns	3,19%	Contrat moderne. 80 fonds, dont 8 SCPI et 3 ETF.
Puissance Avenir Perp (Suravenir/Assurancevie.com)	+ 3% / + 9,3%	93	Aucuns	0,68% / 0,96%	0,5%	Aucuns	2,92%	Premier contrat Internet de Survenir. Frais très compétitifs.

(1) UC : unités de compte (fonds boursiers). (2) Un arbitrage offert par an.